



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2026

DÉLIBÉRATION n° 2026-070 du 27 mai 2026

OBJET : Désignation des membres représentants de l'association du Comité des Fêtes

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 33</p> <p>Date de la convocation : 22 mai 2026</p>	<p>L'An deux mille vingt-six le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Cézanne, sous la Présidence de Madame Isabelle PERDEREAU, Maire.</p> <p>ÉTAIENT PRÉSENTS :</p> <p>Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme GALIMARD, M. PERDEREAU, Mme CHEMIT, M. BOUCHAMA, Mme POINTEL, M. FERRIE, Mme VAFIADES, M. DAVRIU PHILIPPI, M. RUIZ, Mme SEREIN, Mme CERUTTI, M. RICARD, M. OLIVEIRA, M. BATOUFFET, M. DE SOUZA, M. LEROY, Mme CAUNDAY, M. CHARTRAIN, Mme DA SILVA DIAS, M. THORY, Mme KRIMI, M. FICHEUX, M. REHALEM, Mme TOHON, M. KERVRAN, M. MARAIS, Mme DE CARVALHO</p> <p>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</p> <p>Mme FREHAT par M. DANIEL, Mme GODARD par M. PERDEREAU, Mme HUBERT par M. BATOUFFLET, Mme BATOUFFLET par Mme POINTEL</p>
---	---

Mme GALIMARD est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n° 2026-070 du 27 mai 2026

OBJET : Désignation des membres représentants de l'association du Comité des Fêtes

Le comité des Fêtes est une association qui a pour vocation d'organiser des manifestations et festivités et d'aider toute initiative associative arpajonnaise. En 2025, le comité des Fêtes a organisé le Carnaval, Octobre Rose et il a soutenu de nombreuses actions de par sa présence comme lors de la Fête du sport.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner deux élus comme représentants communaux au sein du Conseil d'administration de l'association Comité des Fêtes, conformément à ses statuts.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'association du Comité des Fêtes,

VU l'avis de la commission « Enfance, jeunesse, santé, solidarités, sports, inclusion, seniors, vie associative » du 5 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

DESIGNE M. Charles-Henri PERDEREAU et M. Sébastien FERRIE en tant que membres représentants de l'association du Comité des Fêtes.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Le Maire,
Isabelle PERDEREAU.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits

Le Maire,



Isabelle Perdereau
Isabelle PERDEREAU.